

2017_CT2_301

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Zone d'Aménagement Concerté Bertoire 2 à Lambesc - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2016)

Le 6 juillet 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 30 juin 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MENFI Jeannot – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMAROCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BUCCI Dominique donne pouvoir à CALAFAT Roxane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à PELLENC Roger – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à HOUEIX Roger – MEI Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – MERCIER Arnaud donne pouvoir à FREGEAC Olivier – MERGER Reine donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – SALOMON Monique donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à TERME Françoise

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SUSINI Jules

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_301- DE Date de télétransmission : 19/07/2017 Date de réception préfecture : 19/07/2017

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Zones d'activités

■ Séance du 6 juillet 2017

05_1_04

■ **Zone d'Aménagement Concerté Bertoire 2 à Lambesc - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2016)**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Economie, Nouvelles Technologies, Enseignement Supérieur

■ Séance du 13 juillet 2017

3685

■ Zone d'Aménagement Concerté Bertoire 2 à Lambesc - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2016)

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

L'opération d'aménagement de la ZAC de la Bertoire 2 à Lambesc est concédée à la SPLA Pays d'Aix Territoires depuis janvier 2011 pour son aménagement et sa commercialisation. Il s'agit d'une opération de 17ha au total, dont la première tranche a permis de viabiliser 20 lots soit 5 ha de surfaces cessibles.

Dans ce cadre, le traité de concession prévoit que le concessionnaire est chargé :

- de la maîtrise foncière, y compris par le biais de la mise en œuvre d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique
- des formalités légales, réglementaires et techniques liées à la réalisation de l'opération, (procédure Loi sur l'Eau) ;
- de la réalisation des ouvrages et équipements prévus au programme des équipements publics de la ZAC, y compris la remise des équipements à leur gestionnaire respectif ;
- de la commercialisation des lots ;
- de la gestion administrative, financière et comptable de l'opération.

La SPLA assure donc la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Des instances de suivi ont été mises en place afin d'assurer le contrôle analogue de l'opération par le concédant : il s'agit du comité technique de l'opération, qui s'est réuni deux fois durant l'exercice écoulé et du comité de pilotage et d'agrément qui s'est également réuni deux fois en 2016.

Par ailleurs, le concédant exerce un contrôle technique, financier et comptable sur l'opération notamment grâce à la production d'un compte-rendu annuel conforme à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme.

Ainsi, l'article 29 du traité prévoit qu'indépendamment des divers documents élaborés dans le cadre de l'opération, le concessionnaire devra produire au plus tard le 15 mai de chaque année un compte-rendu comportant :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_301-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

Métropole Aix - Marseille - Provence

- le bilan prévisionnel et un plan de trésorerie actualisé,
- un tableau des acquisitions et cessions foncières réalisées pendant la durée de l'exercice écoulé,
- une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé comparées aux prévisions initiales et sur les prévisions de l'année à venir,
- un rapport spécifique sur la mise en œuvre de la démarche environnementale de l'opération,
- le cas échéant, le bilan de la mise en œuvre des conventions d'avances,
- le cas échéant, un tableau des subventions perçues et des subventions demandées pendant la durée de l'exercice écoulé auprès des autres personnes publiques, ainsi que le compte rendu d'utilisation des subventions perçues,
- un planning d'opération actualisé,
- un rapport sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique (expropriation, préemption...).

Synthèse du Compte Rendu Annuel à la Collectivité

Le rapport au Conseil d'Administration de la SPLA du 12 mai 2017 présente le CRAC 2016.

Compte rendu de l'année 2016 :

Durant l'année 2016, les actions suivantes ont été menées :

- Les travaux de viabilisation de la tranche 1 ont été achevés et les ouvrages ont été remis aux gestionnaires.
- Des travaux de dépollution portant sur un volume de terre important situé sur le périmètre de la première tranche ont été réalisés courant 2016 et sont maintenant terminés.
- Des travaux de reprises notamment sur le système de gestion des eaux pluviales et particulièrement sur le bassin de rétention ont du être réalisés afin de consolider ces ouvrages suite aux pluies importantes survenues.
- Les études techniques de la seconde tranche ont avancé et sont en cours de finalisation et de validation auprès de la commune et des services de la Métropole.

En ce qui concerne la commercialisation, cinq promesses de vente ont été signées et deux entreprises se sont désistées. Les lots de la première tranche sous compromis ou déjà vendus représentent 3,2ha sur les 5ha mis à la vente soit 60 % de la surface cessible de la première tranche, 75 % si l'on prend en compte les lots concernés par des options ou des réservations. Par ailleurs, quatre sociétés ont fait part de leur intérêt fin 2016 pour une implantation sur la ZAC et devraient formellement se positionner début 2017.

Concernant le réalisé 2016, celui-ci est en dépenses légèrement moins important que prévu au CRAC 2015 en raison de l'ajustement du coût des travaux réalisés. En revanche, les recettes sont conformes aux prévisions.

Evolution du bilan

Le bilan actualisé de l'opération qui s'élève à 7,6 millions d'euros reste stable. Les prévisions de recettes et de dépenses n'ont pas évolué, même si ces dernières ont du être replanifiées pour être adaptées au planning opérationnel de réalisation et au rythme réel de commercialisation.

Enfin, afin de garantir une trésorerie suffisante tout au long de l'opération et faire face aux aléas de la commercialisation, la SPLA a sollicité une avance de trésorerie pour la totalité de la durée de l'opération de 1 825 000€ remboursable à la fin de la concession. 1 000 000€ ont déjà été versés conformément à la convention financière approuvée au bureau de Métropole de décembre 2016 et 825 000€ seront versés au second semestre 2017 après délibération du Bureau de la Métropole.

Perspectives 2017

L'année 2017 permettra notamment de poursuivre et de finaliser les études techniques de la tranche 2.

La commercialisation de la zone se poursuivra et plusieurs prospects aujourd'hui en discussion devraient confirmer leur implantation. Enfin, les recettes de cession des terrains liées aux entreprises étant sous compromis en 2016 devraient pouvoir être perçues en 2017.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.300-4 et suivants ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_301-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

M é t r o p o l e A i x - M a r s e i l l e - P r o v e n c e

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2005-A320 du Conseil communautaire de la CPA du 8 décembre 2005 déclarant d'intérêt communautaire l'extension de la ZAC du plateau de Bertoire à Lambesc;
- La délibération du Conseil communautaire n°2006-A296 du 20 octobre 2006 créant la ZAC et approuvant le bilan de la concertation ;
- La délibération n°2008-A077 du Conseil communautaire de la CPA du 26 juin 2008 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC et le programme des équipements publics ;
- La délibération n° 2011-B010 du Bureau communautaire de la CPA du 21 janvier 2011 concédant l'aménagement de la ZAC de Bertoire à la SPLA ;
- La délibération n°2013_B466 du Bureau communautaire de la CPA du 7 novembre 2013 approuvant l'avenant n°1 au traité de concession ;
- La délibération n°ECO 006-151216BM du Bureau de la Métropole du 15 décembre 2016 approuvant l'avenant n°2 au traité de concession avec la SPLA Pays d'Aix Territoires
- Le Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2016 de la ZAC de la Bertoire 2 ci-joint.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le procès verbal du Conseil d'Administration de la SPLA Pays d'Aix Territoires du 12 mai 2017 présentant le Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2016 de la ZAC de la Bertoire 2 à Lambesc.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2016) de la SPLA Pays d'Aix Territoires relatif à l'opération d'aménagement de la ZAC de la Bertoire 2 à Lambesc.

Article 2 :

La participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'année 2017 s'élève à 39750€ et sera versée après l'approbation du présent CRAC 2016 sur la ligne 17341 nature 20422 de l'état spécial du Territoire du Pays d'Aix.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_301- DE Date de télétransmission : 19/07/2017 Date de réception préfecture : 19/07/2017

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MAI 2017**

.....
9.1 - Métropole Territoire du Pays d'Aix – LAMBESC - ZAC Bertoire
Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2016

PRÉAMBULE

Par rapport séparé, le Conseil d'Administration a été amené à se prononcer sur une augmentation nécessaire de 2 ans de la durée du contrat de concession d'aménagement de la ZAC Bertoire permettant l'étalement de la commercialisation et la programmation des travaux jusqu'en 2021.

Ainsi, le bilan prévisionnel présenté aujourd'hui reprend cette nouvelle durée d'opération. Ce point étant fait, il y a lieu de présenter l'analyse financière et, notamment, les principes de modifications depuis l'année 2015.

1/ Note de synthèse

✚ Travaux

Les travaux de viabilisation de la tranche 1 sont achevés, réceptionnés et les ouvrages ont été remis au concédant.

D'autre part, il existait sur le site de la Bertoire depuis l'origine la présence de terres polluées que la SPLA Pays d'Aix Territoires devait traiter dans le cadre de ses missions.

Les investigations conduites en 2015 sur le site ont révélé la nécessité de programmer une campagne de dépollution pour un volume de terre important de 15 000 m³. Considérant la législation applicable à l'évacuation des matériaux pollués et les coûts induits, la SPLA Pays d'Aix Territoires a envisagé plusieurs alternatives dont l'utilisation de ces matériaux dans le cadre de la réhabilitation de la décharge de Lambesc, mitoyenne du site. Des discussions ont alors été engagées avec la DREAL (autorité environnementale) permettant de proposer une solution technique adéquate, tant sur le point de vue environnemental que financier.

Les travaux ont été ainsi réalisés au premier trimestre 2016.

Le coût de cette opération est de 148.950,00€ HT. Sans cette solution, il est à noter qu'une évacuation de ces terres aurait coûté plus de 900 000 €.

Par ailleurs, durant l'année 2016, la SPLA Pays d'Aix Territoires a également réalisé la réfection du bassin d'orage que s'était dégradé lors de pluies diluviennes qui se sont abattues sur la Commune.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170706-2017_CT2_301- DE Date de télétransmission : 19/07/2017 Date de réception préfecture : 19/07/2017

✚ Études

Le dossier d'études techniques pour la viabilisation d'une seconde tranche d'aménagement a été adressé au concédant et à la Ville pour validation.

✚ Commercialisation

La commercialisation s'est poursuivie dans le strict respect des décisions du comité de pilotage.

En 2016, 5 promesses de vente ont été signées :

- ONIS (isolant pipeline) sur les lots n°9-10-11
- AE2C (expert-comptable) sur le lot n°13
- OLIVE (feronnier) sur le lot n°17 bis
- AIX PROTECTION (vidéo surveillance) sur le lot n°2 bis
- LES TOITS EN PROVENCE (charpentier) sur le lot n°23 bis

L'état de la commercialisation de la tranche 1 à la fin 2016 est le suivant :

LOTS	SOCIETES	M² TERRAIN	AVANCEMENT
2	PITCH	15.041	Acte signé en septembre 2015
9-10-11	ONIS (isolant pipeline)	6.863	Promesse signée en novembre 2016
13	AE2C (expert-comptable)	1.010	Promesse signée en décembre 2016
14	ABAIPRO (dératisation)	925	Acte signé en mai 2015
14 bis	Les Jardins de Cabrières (paysagiste)	1.291	Promesse programmée en janvier 2017
17 bis	OLIVE (feronnier)	1.131	Promesse signée en mars 2016
20	La matrice (mécanique de précision)	1.100	Promesse programmée en janvier 2017
22	MORELLI (matériaux bâtiment – showroom)	1.059	Permis de construire obtenu en 2016 Acte programmé en 2017
22 bis	AIX PROTECTION (vidéo surveillance)	1.255	Promesse signée en novembre 2016
23 bis	LES TOITS EN PROVENCE (charpentier)	1.546	Promesse signée en mars 2016

On note la renonciation de :

- Monsieur DESPIERRE (restaurateur) sur le lot n°13,
- Société FBP FILIPPO B (revêtements sols et murs) sur le lot n°13 bis.

La surface, commercialisée, représente plus de 60 % des surfaces à céder sur la première tranche.

Par ailleurs, 4 nouvelles sociétés se sont positionnées fin 2016 présentées pour agrément au comité de pilotage début 2017.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_301-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

Néanmoins, il est à souligner que le rythme de la commercialisation pour cette opération est depuis l'origine plutôt aléatoire.

En effet, les demandes de terrains émanent principalement de petites sociétés locales, anticipant souvent un développement de leur activité. Ces entreprises, « fragiles », rencontrent assez fréquemment des complications pour constituer leur dossier de financement, ce qui occasionne des lenteurs voir même des désistements, y compris après avoir signé une promesse de vente, ou obtenu un permis de construire.

2/ Compte rendu annuel à la collectivité

Dépense :

Études

Aucun changement sur ce poste.

Acquisitions et frais liés

Les projections restent inchangées.
Le montant total n'évolue pas.

Travaux

Les travaux de la tranche 1 sont terminés.

Le coût prévisionnel des travaux restant à réaliser a été estimé par le bureau d'études techniques et les montants sont cohérents avec les projections. Il n'est donc pas nécessaire aujourd'hui de modifier ce poste de dépenses qui s'élève au total à 6.065.315 €.

Seule la répartition annuelle est ajustée pour tenir compte de l'augmentation de la durée de la concession et des objectifs de commercialisation.

Dans ces conditions, les travaux de la tranche 2 seraient engagés sur 2018-2019 après décision du Comité de pilotage.

La programmation de la tranche 3 est portée en fin d'opération pour absorber la commercialisation de la tranche 2.

Honoraires

Le montant total n'est pas modifié, seule la répartition annuelle est ajustée corrélée aux dépenses de travaux.

Frais divers

Ce poste n'est pas modifié, seule la répartition annuelle est ajustée.

Participations aux équipements publics

Aucune participation n'est programmée.

Charges financières

Ce poste correspond aux charges sur emprunt. Il n'y a aucune modification constatée.

Rémunérations

Nonobstant l'allongement de la durée du contrat de concession de 2 ans, la rémunération totale de la SPLA Pays d'Aix Territoires reste aujourd'hui inchangée.

En effet, l'avenant qui repousse la fin de la convention en 2021 ne provoque pas d'augmentation de la rémunération pour les années complémentaires.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_301-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

Un rattrapage est d'ores et déjà programmé avec le concédant dans un prochain avenant.

Dans l'attente de cet ajustement, le solde de la rémunération restant dû a été réparti jusqu'en 2021 pour ne pas présenter un bilan financier sans rémunération sur les 2 années supplémentaires.

Les différences constatées annuellement sont liées à la part variable corrélée à la commercialisation.

Recette :

Cessions de terrains

Comme exposé précédemment, le rythme aléatoire de la commercialisation de l'opération engendre des ajustements annuels nécessaires.

Néanmoins, le montant total des recettes de cessions n'est pas modifié.

Ainsi, si le montant total des cessions est maintenu à 6.420.000 € HT.

La répartition annuelle projetée est la suivante :

	Fin 2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 et au-delà
Tranche 1	30 %		10%	35%	25%		
Tranche 2						30%	70%
Tranche 3							100%

Participations

Les participations du concédant restent inchangées.

Il est néanmoins important de noter que les dépenses de l'opération augmenteront dans l'avenir pour tenir compte de l'allongement de la durée du contrat et donc de la part de rémunération due à la SPLA Pays d'Aix Territoires pour assurer sa mission durant les années complémentaires.

Produits financiers

Les produits financiers constatés annuellement sont, pour l'année 2016, de 498€ soit au total de 40.309 €.

Financement

Jusqu'en 2015, les avances de trésorerie effectuées annuellement par le concédant permettaient d'absorber les écarts de trésorerie constatés sur cette opération.

Il a été décidé avec le concédant de maintenir le système d'avance dont le besoin total serait sollicité en 2017 et remboursé en fin d'opération.

Le bilan prévisionnel joint fait état en 2017 d'un besoin d'avance de 1.825.000 € remboursable en 2021.

Une première convention d'avance d'1.000.000 € est d'ores et déjà programmée et présentée par rapport séparé. Il sera impératif d'établir un avenant n°1 à cette sollicité en 2017 du besoin complémentaire de 825.000 €.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_301-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

Conclusion

Les dépenses de l'opération sont inchangées et s'établissent à 7.592.792 €.
 Les recettes s'apprécient de + 498 € (produits financiers) et s'établissent à 7.603.624 €.
 Le résultat d'exploitation reste positif de + 10.832 €.

Le Conseil d'Administration approuve le présent Compte Rendu Annuel à la Collectivité.

CR LC06 MTP Zac ZA Plateau de Bertoire Lambesc

Ligne	Intitulé	Bilan		2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021		Bilan	
		Approuvé	Réalisé	Fin	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Nouveau	Ecart
	TVA																		
	RESULTAT D'EXPLOITATION	10 333	-1 406 839	-1 229 095	-1 777 744	3 247 101	217 993	351 990	1 498 622	796 570	41 762	1 478 765	7 592 792	10 832	498	0			
	DEPENSES	7 592 792	3 465 095	3 247 101	217 993	3 247 101	217 993	351 990	1 498 622	796 570	41 762	1 478 765	7 592 792						
1	1) ELUCES	866 325	748 242	749 242	1 58 350	749 242	1 58 350	300 000	1 390 000	690 000	30 000	57 063	896 325						
2	2) ACQUISITIONS ET FRAIS LIES	6 066 315	2 394 491	2 163 141	14 559	2 394 491	14 559	22 500	45 000	17 500	15 812	54 175	6 066 315						
3	3) TRAVAUX	294 923	339 936	125 386	10	339 936	10	2 000	1 000	2 000	500	1 854	294 923						
4	4) HONORAIRES	19 948	12 644	12 634	10	12 644	10	2 000	1 000	2 000	500	1 854	19 948						
5	5) FRAIS DIVERS	26 231	31 842	4 691	6 960	31 842	6 960	15 000	5 000	4 380	4 380	26 232	26 231						
6	6) PARTICIPATIONS AUX EQUIPEMENTS PUBLIES	350 000	209 939	171 807	38 132	209 939	38 132	21 460	27 622	25 597	25 420	38 912	350 000						
7	7) CHARGES FINANCIERES	7 603 125	2 068 254	2 018 005	40 249	2 068 254	40 249	339 750	1 077 245	748 185	730 000	2 650 150	7 603 624						
8	8) REMUNERATIONS	6 420 000	954 130	954 130	300 000	954 130	300 000	300 000	1 057 495	748 185	730 000	2 650 150	6 420 000						
9	9) Reprise TVA	1 098 000	568 300	928 750	39 750	928 750	39 750	39 750	39 750	39 750		1 098 000	1 098 000						
	RECETTES																		
1	1) CESSIONS TERRAINS ET IMMOBILIES																		
2	2) PARTICIPATIONS																		
3	3) SUBVENTIONS																		
4	4) AUTRES PRODUITS	55 314	95 314	95 314	499	95 314	499						55 314						
5	5) PRODUITS FINANCIERS	39 833	40 105	39 811		40 105							40 309						
6	6) REBOURSEMENTS PREFINANCEMENTS																		
9	9) Reprise TVA																		
	FINANCEMENT																		
	AMORTISSEMENTS	16 546 000	13 291 000	13 291 000	1 430 000	13 291 000	1 430 000	395 000	395 000	395 000		-1 825 000	16 546 000						
1	1) EMPRUNTS (REBOURSEMENT)	841 000	91 000	91 000	750 000	91 000	750 000	750 000	750 000	750 000		841 000	841 000						
110	110) Remboursement emprunt	750 000	91 000	91 000	750 000	91 000	750 000	750 000	750 000	750 000		750 000	750 000						
113	113) Remboursement ligne Trésorerie	91 000	91 000	91 000	91 000	91 000	91 000	91 000	91 000	91 000		91 000	91 000						
2	2) AVANCES (REBOURSEMENT)	11 305 000	9 480 000	8 800 000	680 000	9 480 000	680 000	680 000	680 000	680 000		1 825 000	11 305 000						
3	3) TRESORERIE (SORTIES)	4 400 000	4 400 000	4 400 000	1 430 000	4 400 000	1 430 000	1 825 000	1 825 000	1 825 000		1 825 000	4 400 000						
	MOBILISATIONS	16 546 000	14 721 000	13 291 000	1 430 000	14 721 000	1 430 000	1 825 000	1 825 000	1 825 000		16 546 000	16 546 000						
1	1) EMPRUNTS (ECLAISSEMENTS)	841 000	841 000	841 000	750 000	841 000	750 000	750 000	750 000	750 000		841 000	841 000						
110	110) Emprunt emprunt	750 000	750 000	750 000	750 000	750 000	750 000	750 000	750 000	750 000		750 000	750 000						
113	113) Emprunt ligne Trésorerie	91 000	91 000	91 000	91 000	91 000	91 000	91 000	91 000	91 000		91 000	91 000						
2	2) AVANCES (ECLAISSEMENTS)	11 305 000	9 480 000	8 800 000	680 000	9 480 000	680 000	1 825 000	1 825 000	1 825 000		1 825 000	11 305 000						
3	3) TRESORERIE (ENTREES)	4 400 000	4 400 000	4 400 000	1 430 000	4 400 000	1 430 000	1 825 000	1 825 000	1 825 000		1 825 000	4 400 000						
	TRESORERIE	8 672 905	3 967 539	3 705 027	289 388	3 967 539	289 388	534 706	534 706	113 329	104 944	793 162	10 832						
	Dépenses TTC	7 798 362	2 253 491	2 233 242	40 249	2 253 491	40 249	339 750	339 750	339 750	748 185	2 650 150	7 798 861						
	Recettes TTC	-816 583	269 388	-1 155 507	289 388	269 388	289 388	534 706	534 706	113 329	104 944	793 162	10 832						
	TRESORERIE PERIODE																		
	TRESORERIE CUMUL																		

Extrait certifié conforme
 au procès verbal du Conseil
 d'Administration de la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT

Accusé de réception en préfecture
 013-200054801-20170706-2017_CT2_301-
 DE
 Date de télétransmission : 19/07/2017
 Date de réception préfecture : 19/07/2017

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Zone d'Aménagement Concerté Bertoire 2 à Lambesc - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC 2016)

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	70
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	70
Majorité absolue	36
Pour	70
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 17 JUIL. 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170706-2017_CT2_301-
DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017